
Le Grand Paris des transports

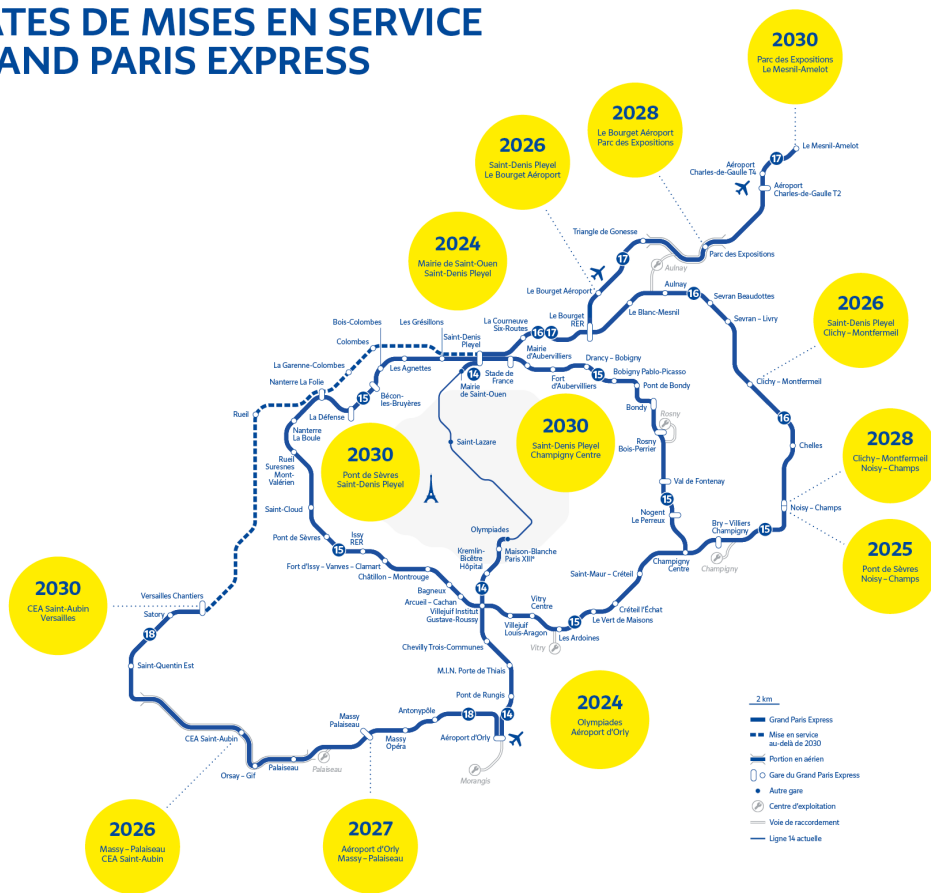
[Imprimer](#)

Le Nouveau Grand Paris des transports est le volet transport du Grand Paris. Il comprend à la fois : la construction de nouvelles lignes automatiques (Grand Paris Express), la nouvelle ligne CDG Express et la modernisation du réseau de transport existant. Près de 39 milliards d'euros seront investis d'ici 2030 impactant quelque 8.5 millions de voyageurs en Ile-de-France.

Le Grand Paris Express (GPE) : la construction de nouvelles lignes automatiques

Image

LES DATES DE MISES EN SERVICE DU GRAND PARIS EXPRESS

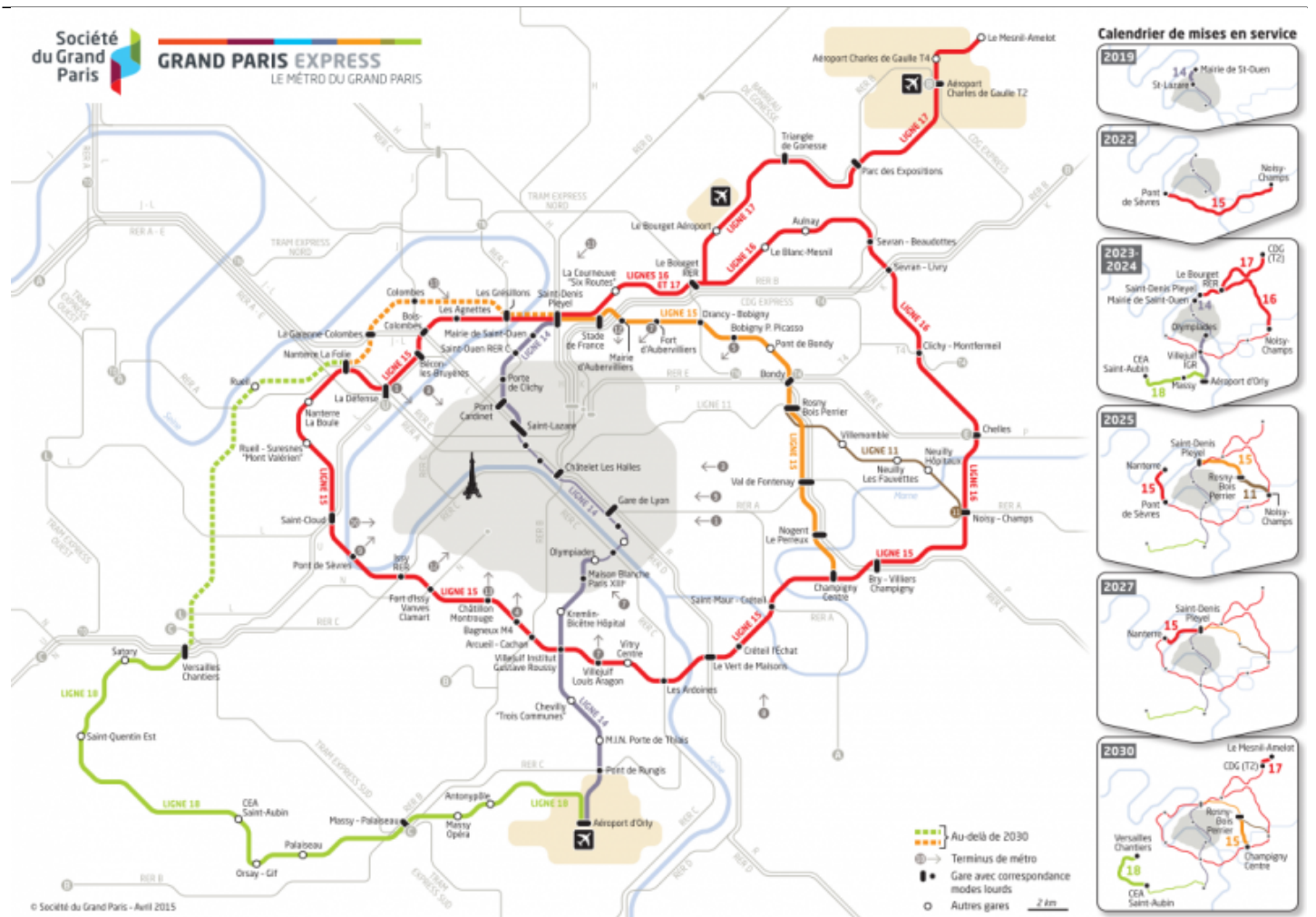


LE NOUVEAU MÉTRO, RÉALISÉ PAR
Société du Grand Paris

© Société du Grand Paris - 2024. Tous droits réservés.

La création de nouvelles lignes de métro automatique du Grand Paris Express est confiée à [la Société du Grand Paris](#) (SGP). Les travaux ont débuté en 2014 et les lignes seront mises progressivement en service entre 2020 et 2030. Le Grand Paris Express est constitué de :

- 200 km de lignes ;
- 4 lignes nouvelles (15, 16, 17, 18) ;
- 2 prolongements de lignes (11 et 14)
- 68 nouvelles gares (dont les 3/4 en correspondance = interconnexion avec les lignes existantes) ;
- 2 millions de voyageurs par jour

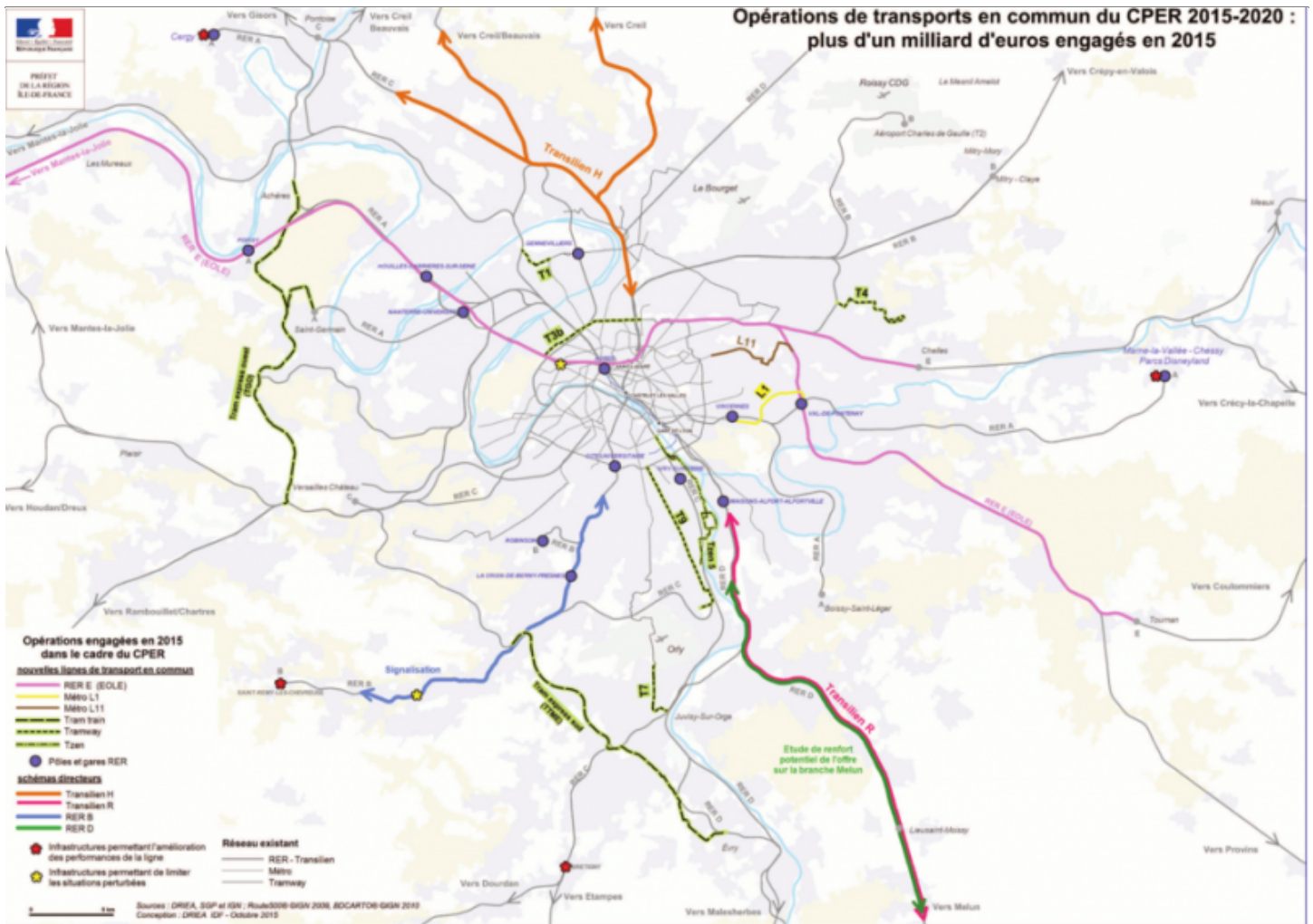


La modernisation du réseau de transport existant

La modernisation et l'extension du réseau existant sont mis en œuvre selon le plan de mobilisation pour les transports cofinancé par l'État, la Région, les collectivités locales, notamment les Conseils départementaux, les opérateurs de transports, la mobilisation des recettes affectées à la Société du Grand Paris à hauteur de 2 milliards d'euros et le STIF.

Il comprend notamment :

- la modernisation des RER A, B sud, C et D;
- le prolongement du RER E à l'Ouest ;
- l'amélioration des lignes de Transilien, des liaisons de tangentielles en tram-train, des prolongements de lignes de métro et enfin, la réalisation de tramways et de bus à haut niveau de service.



Les principaux acteurs

Il s'agit des maîtres d'ouvrage responsables des investissements et du déploiement des projets :

- [la RATP](#) ;
- [la Société du Grand Paris \(SGP\)](#) ;
- [la SNCF](#).

L'Etat, et le Conseil Régional, notamment au travers le Contrat de Plan Etat Région (CPER), ainsi que le Syndicat des Transports de l'Ile-de-France (STIF) contribuent fortement au financement des projets du Grand Paris des transports